bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Le magazine des locataires

n° 5
NOVEMBRE 2021

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.

agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR DE MEILLEURS SERVICES

Photo de : Hélène Manon Photography (http://www.helene-manon.com)

Trimestriel – Parution du 21 novembre 2021
Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre – La publication «Les Jardins de Wallonie» répond aux critères d'un périodique agréé par Bpost. N° d'agrément accordé 925696
Bureau de dépôt: Charleroi X

Sommaire

Édito 3

Inauguration du nouveau siège social des Jardins de Wallonie 4-5

Opération Container à l'Esplanade Léon Matagne 6

Projet Espace Parentalité à Pont-à-Celles 7

Aménagements locatifs : attention, pas sans autorisation ! 8

Précompte immobilier, réductions 9

Planche BD 10

Le CCLP 11

Contacts 12

COMITE DE REDACTION

Olivier DEVAUX
Eric LENELLE
Dominique SACREZ
Vanessa LONG
Amandine CONARD

EDITEUR RESPONSABLE

Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre

La reproduction intégrale ou partielle de textes ou illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de la société Les Jardins de Wallonie SCRL

Édito

Mesdames, Messieurs, Chers et Chères locataires,

Nous voilà arrivés aux prémices de l'hiver et à cette fin d'année 2021.

Dans les semaines qui viennent, vous allez recevoir, comme chaque année à pareille époque, votre nouveau calcul de loyer pour l'année 2022. Comme la législation l'impose, celui-ci tient compte, d'une part, de la valeur actualisée du logement que vous occupez et d'autre part, des revenus des personnes de votre ménage. Mais pour près de 80% d'entre vous, le loyer est plafonné à 20% de vos revenus comme le précise également la règlementation en vigueur. Dès lors, à revenus identiques par rapport à l'année 2021, votre loyer ne devrait pas bouger si on excepte l'impact de la récente indexation des revenus (2%).

Par ailleurs, comme vous l'aurez vu en couverture, le présent magazine aborde l'emménagement de l'ensemble des services des Jardins de Wallonie dans son nouveau bâtiment situé en face de la gare de Luttre. Début septembre, vous avez tous reçu un courrier vous annonçant cet emménagement qui s'est déroulé le 1er octobre. C'est ainsi que depuis le 4 octobre 2021, vous, tout comme les candidats locataires êtes accueillis dans une nouvelle infrastructure plus adaptée à cela. En effet, depuis de trop nombreuses années, notre personnel ne travaillait pas dans des conditions idéales. La promiscuité des bureaux obligeait ainsi des personnes de services différents à partager un même local. Le manque de place nous obligeait également à avoir une partie de notre personnel installé dans des portakabins sur un autre site distant de plusieurs kilomètres. Enfin et pas des moindres, nous ne pouvions réellement assumer la confidentialité des échanges lorsque notre service social vous accueillait. Tout cela est dorénavant du passé. Vous êtes à présent reçus dans de meilleures conditions, l'ensemble du personnel est maintenant réuni en un seul et même endroit et tout le monde dispose d'un espace suffisant pour travailler de manière fonctionnelle et efficace. Je tiens à remercier par le présent édito, les architectes, tant en interne qu'en externe, pour la conception de ce bâtiment et des 10 appartements qui le surmontent, les entreprises qui ont réalisé les travaux et enfin l'ensemble du personnel qui a participé au déménagement.

Comme je l'écrivais ci-avant, nous approchons de la fin d'année 2021. Permettez-moi dès lors de vous présenter au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel de bonnes fêtes de fin d'année, qu'il s'agisse des fêtes patronales (St Eloi, Ste Barbe, ou encore St Nicolas), ou bien encore des fêtes de Noël et de la St Sylvestre. Permettez-moi aussi d'anticiper sur le mois de janvier et de vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos proches une excellente année 2022. J'espère qu'elle nous permettra à tous de sortir des difficultés liées à la pandémie mondiale et de reprendre une vie normale comme nous la connaissions avant 2020.

Olivier Devaux
Directeur-Gérant

Actualités

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DES JARDINS DE WALLONIE

Le 24 septembre dernier, la SLSP Les Jardins de Wallonie a eu l'immense plaisir d'inaugurer ses nouveaux locaux ainsi que 10 appartements 2 chambres qui surmontent ce siège social.

Pascal Tavier (Bourgmestre de Pont-à-Celles), Olivier Devaux (Directeur Gérant des Jardins de Wallonie), Christophe Collignon (Ministre du Logement), Romuald Buckens (Président des Jardins de Wallonie), Philippe Knaepen (Echevin de Pont-à-Celles).

Cette inauguration fut rehaussée par la présence de Monsieur Christophe Collignon, Ministre du logement, des pouvoirs publics et de la Ville, de Madame Bénédicte Poll, Bourgmestre de Seneffe, de Monsieur Pascal Tavier, Bourgmestre de Pont-à-Celles, de Monsieur Mathieu Perin, Bourgmestre de Les Bons Villers, de Monsieur Benoît Wanzoul, Directeur Général de la Société Wallonne du Logement ainsi que par différents échevins et échevines des 3 communes précitées.

Ce bâtiment ainsi érigé est l'aboutissement d'un projet qui ne fut pas un long fleuve tranquille tant il fut semé d'embûches.

Qui aurait pu croire, en effet, lorsque la SLSP Les Jardins de Wallonie fut portée sur les fonts baptismaux à la fin de l'année 2003, qu'il aurait fallu près de 18 ans pour aboutir à son installation dans des locaux dignes de ce nom.

Née fin 2003, issue de la fusion entre l'ancien Foyer Pont-à-Cellois, de l'ancienne SOCOLO, et ayant également récupéré des logements appartenant à la société Notre Maison, les Jardins de Wallonie gèrent maintenant un patrimoine de près de 1150 logements répartis sur les communes de Les Bons Villers, Pont-à-Celles et Seneffe.

Rapidement et malgré l'acquisition d'une maison à la rue du Cheval Blanc à Luttre, les locaux mis à disposition de la trentaine de travailleurs se sont vite retrouvés trop exigus. C'est ainsi que la régie technique a voyagé entre Pont-à-Celles, Arquennes et finalement depuis 2017 est revenue à Pont-à-Celles dans un ancien hangar agricole et des modules préfabriqués.

Rapidement donc, le Conseil d'Administration, en place au milieu des années 2000, a jugé nécessaire de s'établir sur un nouveau site.

Idéalement situé en face de la Gare de Luttre, 2e gare de l'arrondissement, à proximité des axes routiers importants (A54, E42), de position centrale par rapport au territoire desservi par notre société, un consensus s'est

Actualités

Jean-Jacques Allart (Echevin du Logement de Les Bons Villers), Mathieu Perin (Bourgmestre de Les Bons Villers), Pascal Tavier (Bourgmestre de Pont-à-Celles), Christophe Collignon (Ministre du Logement), Romuald Buckens (Président des Jardins de Wallonie), Benoît Wanzoul (Directeur Général de la SWL), Bénédicte Poll (Bourgmestre de Seneffe)

établi pour ériger le nouveau siège sur ces terrains appartenant précédemment à la Commune de Pont-à-Celles ainsi qu'à la SNCB.

Malheureusement, la conception des deux premiers projets déposés était telle que ceux-ci n'ont pas débouché sur la construction du bâtiment tant attendu. En effet, tous deux ont été refusés par Monsieur le Fonctionnaire Délégué et par le Gouvernement Wallon.

Néanmoins, l'ouvrage fut remis sur le métier et dès la fin de l'année 2017, l'actuelle Direction des Jardins de Wallonie a repris son bâton de pèlerin pour rencontrer toutes les autorités compétentes (Fonctionnaire Délégué, Commune) afin d'aboutir à ce nouvel écrin.

De par l'augmentation des missions confiées aux sociétés de logement de service public, bon nombre d'entre elles se voient dans l'obligation d'ériger de nouveaux bureaux aptes à accueillir tout le monde. On peut ainsi citer ces dernières années l'agrandissement des locaux de Mon Toit Fleurusien, l'emménagement dans de nouveaux bâtiments de Haute Senne Logement à Soignies, ou encore de la Ruche Chapelloise. De même, divers projets sont en cours pour, ne citer qu'eux, le Foyer Fontainois ou la Sambrienne à Charleroi.

Ces nouveaux locaux se veulent, dès le départ, lumineux, fonctionnels et agréables au quotidien pour le personnel qui est appelé à y travailler tous les jours.

Il en va de même pour les 10 appartements de deux chambres situés aux étages qui sont, à la fois, spacieux, lumineux et d'une très bonne orientation (Nord-Sud). Nul doute que ces logements, inscrits en loyer d'équilibre, susciteront l'intérêt d'un grand nombre de candidats locataires souhaitant s'établir à proximité d'une gare desservant Bruxelles en moins de 40 minutes. Ces logements basse énergie, situés à proximité d'une grande surface commerciale, mais également de magasins de proximité, s'inscrivent parfaitement dans une gestion moderne et écologique de développement durable et de mobilité douce.

En tant que locataires, c'est depuis le 4 octobre que vous êtes accueillis dans ces espaces conviviaux, sécurisés et confidentiels.

Services aux Locataires

Opération Container à la cité Esplanade Léon Matagne à Pont-à-Celles

Les travaux du plan de rénovation 2020-2024 débuteront en 2022 pour les deux blocs d'appartements situés à l'Esplanade Léon Matagne à Pont-à-Celles.

A la suite d'une première visite de notre référente technico-sociale auprès de chaque locataire, celle-ci a pu constater le besoin, voire la nécessité, de désencombrement de certains logements afin de faciliter les futurs travaux, mais également d'améliorer la vie au quotidien des occupants.

Si la plupart connaissent l'existence à quelques pas de chez eux du Recyparc TiBi, tous n'ont ni le moyen de transport, ni la force d'encore porter leurs encombrants dans un parc à containers.

Comme le dit la citation issue du film « Le Bossu » : « Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi ! »

C'est donc naturellement que l'idée d'installer temporairement un container tout venant sur le site de l'Esplanade Léon Matagne a germé auprès du service technico-social.

Pour ce faire, le 27 octobre 2021, à l'initiative de Madame Amandine Conard, nous avons mis en place une action conteneur.

Le conteneur a été placé à 7 h 30 et rempli par la majorité des locataires. Une belle solidarité s'est ressentie lors de cette matinée.

Deux ouvriers de notre Régie ont aidé les personnes ayant besoin de bras.

Vers 12 h 30, le conteneur était rempli et l'initiative fut clôturée avec succès.

Au vu des excellents résultats rencontrés lors de cette matinée, l'initiative sera reproduite dans d'autres quartiers dans les prochains mois.

Activités citoyennes

NOUVEAU À PONT-A-CELLES : UN LIEU DE RENCONTRE ENFANTS–PARENTS COORDONNÉ PAR LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE LA COMMUNE, EN PARTENARIAT AVEC LE CPAS, LES JARDINS DE WALLONIE ET L'ONE

Dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale 2020-2025, la Commune de Pont-à-Celles a souhaité mettre en place un espace-temps parentalité.

Le constat de base s'établit sur le fait que notre société évolue d'une telle façon que les enfants et leurs familles sont de plus en plus en recherche de liens sociaux réels.

L'objectif est d'offrir un espace de rencontre entre les familles et des acteurs sociaux ou comme extrait du site internet de l'ONE :

« Les lieux de rencontre enfants et parents sont des espaces privilégiés qui accueillent des jeunes enfants accompagnés de son/ses parent(s) ou d'une personne avec qui l'enfant a tissé des liens importants. Cet accueil s'effectue en présence de professionnels et de volontaires qui permettent, par leur accompagnement, de soutenir la relation entre l'enfant et son/ses parent(s) et de rompre l'isolement social vécu par certaines familles. Chacun :

- *y est le bienvenu,*
- *peut rencontrer d'autres personnes (adultes, enfants)*
- *peut "être rencontré",*
- *a l'opportunité de prendre part, de participer.*

La manière dont l'espace est aménagé, dont le temps se déroule de manière non programmée contribue à développer pour chacun un sentiment de sécurité qui lui permet de laisser la vie s'écouler pendant ce temps d'accueil. Chaque nouvelle rencontre est différente d'une autre et "l'on ne ressort jamais tout à fait pareils" (le Furet, 2011).

Toutes les familles peuvent y trouver un espace d'écoute et de dialogue pendant que leur enfant bénéficie d'un espace de socialisation, de jeux et de détente. Ils ont l'occasion de voir leur enfant agir avec d'autres enfants. Un accueil de qualité se reconnaît au fait que chaque enfant peut s'épanouir dans le lieu de rencontre et s'y développer sereinement, que parents et accueillant(e)s construisent des liens basés sur l'ouverture, la confiance et la transparence et que chaque membre du personnel peut trouver sa place au sein d'une équipe solidaire attentive à rencontrer les besoins de l'enfant en lien avec son parent (préservation du lien enfant-parent). »

Ce projet du PCS de Pont-à-Celles qui a démarré le 12 octobre dernier, a donc un double objectif. A savoir :

- Pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte, le but est de favoriser leur vie sociale, stimuler le langage, leur faire découvrir d'autres jeux, leur apprendre la notion des limites...
- Pour les parents/adultes accompagnants, le but est de pouvoir sortir de chez eux avec leur enfant, rencontrer d'autres adultes, voir leur enfant évoluer avec les autres. Ils peuvent également poser leurs questions à des intervenants de terrain (CPAS, ONE, ...)

Ce lieu est accessible gratuitement 2 heures un mardi sur deux à la Bibliothèque de 9h30 à 11h30, Rue de l'Eglise 2 à Pont-A-Celles.

Les prochaines dates sont le 9/11 ; 23/11 ; 7/12 et 21/12.

Des moyens de locomotion sont à la disposition de la population, sous certaines conditions, si cette dernière a des soucis de mobilité.

- Taxi social du CPAS : 071/84.93.00
- Mobitwin du PCS
- Taxi service du PCS

Pour de plus amples informations, le Plan de Cohésion Sociale reste à votre disposition au 071/84.90.42 ou pcs@pontacelles.be

Par l'entremise de sa référente sociale, Madame Vanessa Long, la SLSP Les Jardins de Wallonie participera régulièrement à ces rencontres.

Aménagements locatifs : attention, pas sans autorisation !

Tout logement doit être restitué dans l'état dans lequel les locataires l'ont trouvé. Pas question donc de procéder à des aménagements personnels sans en obtenir l'autorisation écrite de la société Les Jardins de Wallonie.

Votre logement, vous y êtes bien mais vous souhaitez l'améliorer, le personnaliser, l'adapter à votre goût ? Sachez que vous ne pouvez pas y faire n'importe quoi. Pas question de le carreler, d'y installer une cuisine équipée, de changer de revêtement de sol, ou encore d'ajouter une véranda sans avoir D'ABORD adressé une demande écrite à la société Les Jardins de Wallonie via un simple courrier papier ou via notre adresse mail : info@jardinsdewallonie.be

Tous les travaux ou aménagements faits sans autorisation, feront l'objet d'une demande de DEMOLITION à votre charge, avec le risque de recevoir votre RENON !

Nous vous demandons de travailler en toute transparence avec nous, faites vos demandes d'autorisation par écrit, vous recevrez une réponse positive ou négative et votre dossier sera en ordre ! Si la réponse est oui, faites les choses dans les règles de l'art, si la réponse est non, ne le faites pas, il y aura des contrôles !

Cette règle vaut pour tous, que vous soyez nouveaux locataires ou anciens locataires !

Merci de votre collaboration.

Nous vous rappelons également que le point 11.13 du règlement d'ordre intérieur que vous avez tous reçu stipule que :

Toute demande d'aménagement, de transformation, de construction doit faire l'objet au préalable de l'autorisation de la Société et ce conformément à l'article 13 du bail.

« Article 13. Transformations faites par le locataire. § 1er. Principes.

Aucune transformation du logement ne peut être effectuée sans l'accord préalable et écrit par la société. Toute transformation, même autorisée, doit être effectuée dans le respect des règles de l'art et dans le respect des lois et règlements (par exemple en matière d'urbanisme ou de sécurité), et ceci sous la seule et entière responsabilité du locataire.

§ 2. Remise en état du logement.

En cas de transformation autorisée par la société, le locataire peut, à la fin du bail, soit remettre le logement dans son état d'origine, soit d'abandonner à la société les transformations opérées, sans avoir droit à une indemnisation.

En cas de transformation effectuée sans l'accord préalable et écrit de la société, celle-ci peut, à tout moment, exiger que le locataire remette le logement dans son état d'origine, sans qu'il n'ait droit à une indemnisation. »

DONC, 1 SEUL CONSEIL : AVANT DE FAIRE QUOI QUE CE SOIT DANS VOTRE LOGEMENT, PENSEZ QUE VOUS ÊTES LOCATAIRE ET QUE VOUS DEVEZ D'ABORD DEMANDER L'AUTORISATION À VOTRE PROPRIÉTAIRE LES JARDINS DE WALLONIE.

De plus, depuis quelques années déjà, vous le savez peut-être, la réglementation sur les réparations à charge du locataire a changé.

Vous pouvez toujours nous appeler, mais de nombreuses réparations sont maintenant payantes, n'hésitez pas à vous informer auprès de nous avant de demander une intervention.

Nous vous invitons à consulter le livret « L'entretien de votre logement » édité par la Société Wallonne du Logement, qui vous a été remis avec le Règlement d'Ordre Intérieur et qui est toujours consultable sur notre site internet (https://www.jardinsdewallonie.be/locataires-actuels).

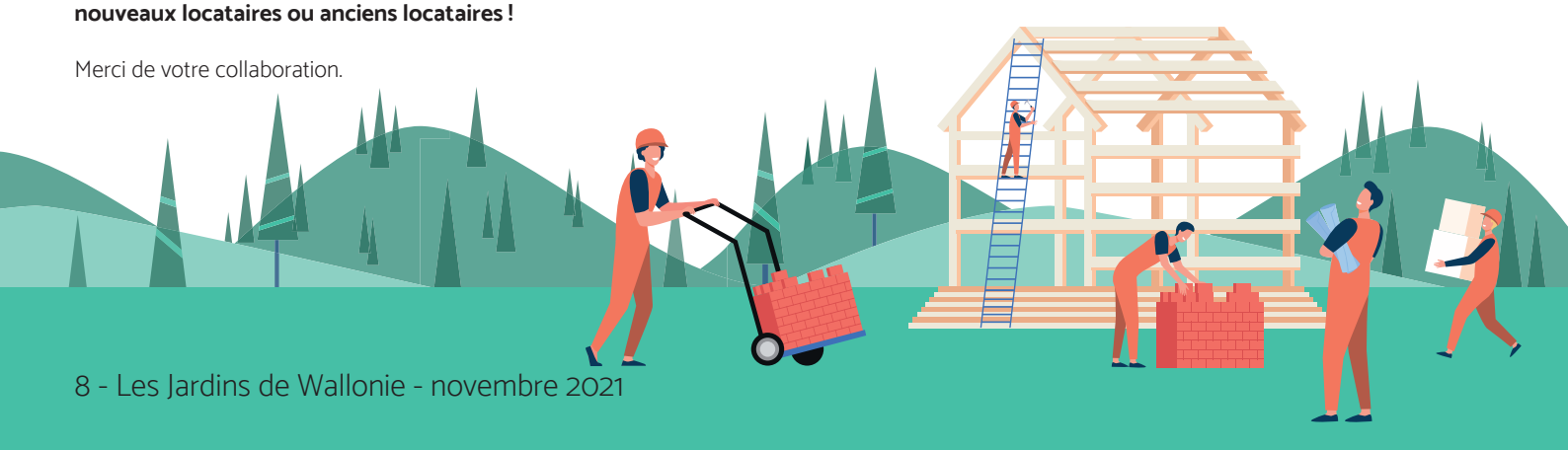

Précompte immobilier : les réductions sont arrivées !

Qu'est-ce que le précompte immobilier ?

Le précompte immobilier est un impôt que chaque propriétaire, en l'occurrence ici les Jardins de Wallonie, doit payer chaque année pour tous ses immeubles.

Depuis la dernière réforme de l'État, cet impôt est une matière qui a été régionalisée. En ce sens, il s'applique à tous les biens immobiliers situés en Belgique mais son mode de calcul diffère entre la Flandre, la Région de Bruxelles Capitale et la Wallonie.

Il est égal à un pourcentage du revenu cadastral indexé. Dans certaines situations, des réductions peuvent être accordées au bénéfice du locataire.

Qui peut bénéficier d'une réduction du précompte immobilier ?

Comme le précompte immobilier n'est pas à charge du locataire, la réduction sera accordée au bailleur (la société de logement) qui devra rembourser ce montant au locataire.

1. Réduction pour enfants à charge non handicapés :

Pour que le locataire puisse prétendre à une réduction pour enfants à charge, son ménage doit, au 1er janvier de l'année (soit ici au 1er janvier 2021) compter au moins 2 enfants en vie dont l'un, au minimum, soit encore à sa charge. Si ces conditions sont réunies, le locataire pourra bénéficier d'une réduction de **125 €** pour CHAQUE enfant **à charge**.

En cas de garde alternée entre les parents séparés, pour peu que l'hébergement soit réparti de manière égalitaire entre les deux parents contribuables, le montant de la réduction par enfant est divisé par deux.

2. Réduction pour handicap :

Comme chef de famille handicapé ou personne handicapée isolée, le locataire peut bénéficier d'une réduction de **125 €**.

Si le locataire a à sa charge une ou plusieurs personnes handicapées, il peut alors prétendre à une réduction de **250 €** pour chaque personne handicapée à sa charge.

3. Réduction en tant que grand invalide de guerre :

Le locataire qui est reconnu comme grand invalide de guerre peut bénéficier d'une réduction du précompte immobilier de **250 €**.

Comment obtenir une réduction du précompte immobilier ?

La société Les Jardins de Wallonie se charge d'introduire la demande de réduction du précompte immobilier auprès du SPW Finance sur base des données en sa possession que les locataires lui ont transmises. La société reçoit courant du mois d'octobre du SPW Finance, les informations relatives aux ménages bénéficiaires et les montants à rembourser. Au fur et à mesure que les avertissements extraits de rôle sont communiqués à la société, celle-ci rembourse au locataire la somme restituée par le Ministère ou la déduit des éventuelles dettes que le locataire aurait envers la société.

Dans l'hypothèse où les documents, étayant les situations donnant droit à une réduction du précompte immobilier, ne sont pas en possession de la société au 1er janvier de l'année (ex. remise tardive de documents, ou reconnaissance d'handicap notifiée après le 1er janvier de l'année avec effet rétroactif à cette date), il appartiendra au locataire d'introduire lui-même sa demande de réduction auprès du SPW.

ATTENTION VENTILATION !

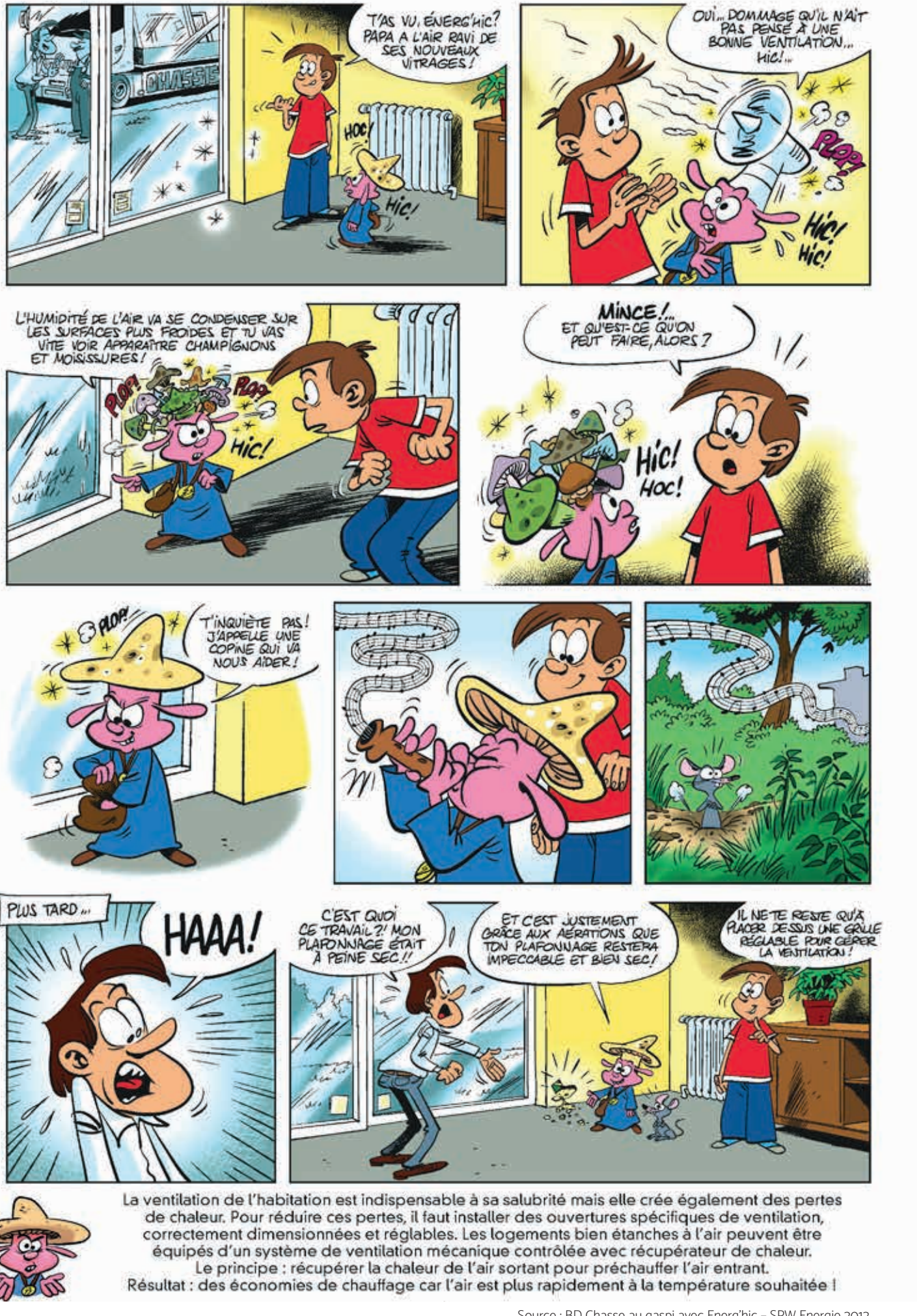

La ventilation de l'habitation est indispensable à sa salubrité mais elle crée également des pertes de chaleur. Pour réduire ces pertes, il faut installer des ouvertures spécifiques de ventilation, correctement dimensionnées et réglables. Les logements bien étanches à l'air peuvent être équipés d'un système de ventilation mécanique contrôlée avec récupérateur de chaleur. Le principe : récupérer la chaleur de l'air sortant pour préchauffer l'air entrant. Résultat : des économies de chauffage car l'air est plus rapidement à la température souhaitée !

Source : BD Chasse au gaspi avec Energ'hic – SPW Energie 2012
Scénario et dessin : Olivier Saive

CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à la société de logement de service public, vous êtes représenté au sein des Jardins de Wallonie par un Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles. Ce comité est responsable, entre autre, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Voici vos représentants au sein du CCLP.

Prénom & NOM	Fonction	Localité
Mariette DERUYVER	Présidente	Seneffe
Claude JASPART	Vice-Président	Arquennes
Joseph LINET	Secrétaire	Mellet (Les Bons Villers)
Françoise PAUL	Trésorière	Arquennes
Brigitte BAUDEWYNS	Membre	Arquennes
Véronique CRAENENBROUCK	Membre	Arquennes

Les Valeurs de notre C.C.L.P.

Le Respect
La Qualité
L'Honnêteté
La Loyauté

La Présidente
Mariette DERUYVER
0497/38 72 51
mariette.deruyver@gmail.com

Le Secrétaire
Joseph LINET
0472/94 33 75
joseph.linet4@gmail.com

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.

agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

Contacts

SCRL Les Jardins de Wallonie
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre

Direction et Service Locatif & Social	**071/84.37.73**
Service Technique	**071/84.56.46**
Urgence et garde (en dehors des heures d'ouverture du service technique)	**0479/86.14.32**
Fax	**071/84.34.68**
Site internet	**WWW.JARDINSDEWALLONIE.BE**
Adresse mail	**INFO@JARDINSDEWALLONIE.BE**

Nos bureaux seront fermés:
Du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 inclus

Permanences téléphoniques

Service locatif & social

Tous les jours de 8h15 à 12h00 et de 12h45 à 16h30

Service technique

Tous les jours de 7h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00

Permanences locatives & sociales

Au siège de la société tous les jeudis sur rendez-vous entre 9h00 et 11h30 et entre 13h00 et 16h00.

En cas d'empêchement durant ces tranches horaires, possibilité de prendre un rendez-vous un autre jour.

Suite à l'épidémie de Coronavirus, les permanences sur Seneffe et Familleureux sont temporairement suspendues.

Permanences techniques

Au siège de la société tous les jeudis sur rendez-vous entre 9h00 et 11h30.

NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie **112**
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Appels non urgents en cas d'intempéries **1722**
- Centre anti-poisons **070 245 245** www.poisoncentre.be
- Child Focus **116 000** www.childfocus.be
- Ecoute-Enfants **103** www.103ecoute.be
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107** www.tele-accueil.be
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123** www.preventionsuicide.be
- Ecoute violences conjugales **0800 30 030** www.ecouteviolencesconjugales.be
- Card stop: **071 344 344**